

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du commerce extérieur
Ministère de l'économie et des finances

Arrêté du - 3 DEC. 2013

portant désignation des représentants de l'administration
au sein des commissions administratives paritaires nationales
de la direction générale des douanes et droits indirects

**La ministre du commerce extérieur
Le ministre de l'économie et des finances
Le ministre délégué chargé du budget**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2011 portant désignation des représentants de l'administration au sein des commissions administratives paritaires nationales de la direction générale des douanes et droits indirects

Sur proposition de la directrice générale des douanes et droits indirects ;

Article 1^{er}

En application des dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 6 décembre 2011, siégeront en qualité de représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire n°3 qui se réunira le 11 décembre 2013 :

Jean-Noël BLANC, sous-directeur, chef de la sous-direction A.

Sandrine LE GALL, administratrice civile, chef du bureau A1.

Philippe-Jean REYNAUD, inspecteur principal, adjoint à la chef du bureau A1.

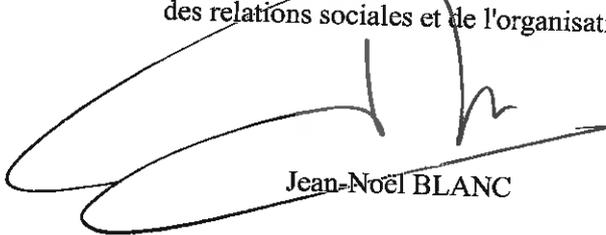
Fanny COUTURIER, inspectrice principale, adjointe au chef du bureau A2.

Article 2

La directrice générale des douanes et droits indirects est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 3 DEC. 2013

Pour le ministre de l'économie et des finances
Pour la ministre du commerce extérieur
Pour le ministre délégué chargé du budget
et par délégation,
Le sous-directeur des ressources humaines,
des relations sociales et de l'organisation


Jean-Noël BLANC